

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE FAVERGES-SEYTHENEX**

**Séance du 15 avril 2025**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2025 s'est réuni le 15 avril 2025 à 18 heures 30 en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE, Vice-Présidente.

**Nombre de membres en exercice : 17**

Présents : 9

Absent excusé avec procuration : 3

Absents ou excusés : 5

Votants : 12

**Etaient présents :**

Mesdames Agnès BALLIEU, Brigitte BOISSON, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Irène GURRAL, Christiane OLLIER-SAUZEA, Ilda ROVELLI.

Messieurs Jean-Jacques AQUILINA, Dominique GOUSSARD, François HUSAK.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir :**

Monsieur Jacques DALEX a donné pouvoir à Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE.

Monsieur Yves CREPEL a donné pouvoir à Madame Irène GURRAL.

Monsieur Abdelkrim RAJI a donné pouvoir à Madame Christiane OLLIER-SAUZEA.

**Etaient absents excusés :**

Madame Anne Marie BERNARD.

Monsieur Pierre HUNZIKER.

**Etaient absents :**

Mesdames Thérèse CARRETTE, Jeannie TREMBLAY-GUETTET.

Monsieur Jean-Paul POISEAU.

Madame Christiane OLLIER-SAUZEA a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET**

**N° 04.25**

**AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2024 DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE, Vice-Présidente fait le rapport suivant :

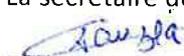
Après avoir statué sur le compte administratif 2024, il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat du budget du CCAS.

<b>BUDGET CCAS - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2024</b>	
<b>FONCTIONNEMENT exercice 2024</b>	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-14 640,83 €
Résultats antérieurs reportés (ligne R002 N-1)	22 910,65 €
<b>Total du résultat à affecter</b>	<b>8 269,82 €</b>
<b>INVESTISSEMENT exercice 2024</b>	
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice	-802,29 €
Résultats antérieurs reportés (ligne D001 N-1)	-2 555,53 €
<b>Solde d'investissement cumulé - D001</b>	<b>-3 357,82 €</b>
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Restes à réaliser dépenses	529,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-529,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>-3 886,82 €</b>
<b>AFFECTATION résultats 2024 sur exercice 2025</b>	
Couverture du besoin de financement - R1068 en investissement	3 886,82 €
Report en fonctionnement R002	4 383,00 €

**Ceci exposé, et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration :**

- ✚ **approuve** le résultat définitif de fonctionnement 2024 qui s'établit à 8 269,82 € et son affectation comme suit :
  - 3 886, 82 € au besoin de financement d'investissement (1068)
  - 4 383,00 € en report à la section de fonctionnement (R002)
- ✚ **Approuve** l'affectation des résultats définitifs d'investissement 2024 qui s'établit à - 3 357,82 € en déficit d'investissement (D001).
- ✚ **autorise** le Président, ou toute personne dûment autorisée à mettre en œuvre la présente délibération.

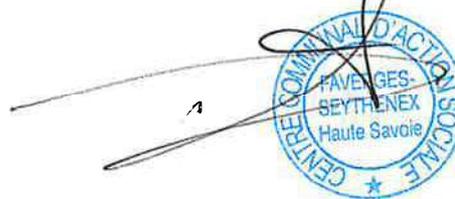
La secrétaire de séance,

  
Christiane OLLIER-SAUZEA

La Vice-Présidente

  
Christine DUMONT-THIOLLIERE

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture  
Le : ..... **22 AVR. 2025** .....  
Et publication ou notification  
Du : ..... **22 AVR. 2025** .....



*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :*

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.